

Déployer des dispositifs de communication alternative et améliorée (CAA)

RS7672 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332t
Formacode(s)	15031, 15250, 44022, 44028
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2029

Certificateur(s)

INCLUTEC · SIRET : 90838616200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le projet de certification « Déployer des dispositifs de Communication Alternative et Améliorée (CAA) » s'inscrit dans un contexte marqué par une évolution des pratiques professionnelles dans les secteurs du soin, de l'éducation et du médico-social. Des besoins sont constatés et sont récurrents en terme de structuration méthodologique, de cohérence des pratiques et de continuité des dispositifs de communication déployés auprès de personnes présentant des déficiences communicationnelles orales et écrites.

La communication alternative et améliorée (CAA) est un ensemble de stratégies et d'outils destinés à compenser des déficiences de la communication orale et écrite. Le terme « alternative » fait référence aux solutions de communication autres que le langage oral. Ces moyens permettent aux personnes qui n'ont pas l'usage de la parole de communiquer différemment. Le terme « améliorée » fait référence aux solutions de communication qui complètent, améliorent la parole des personnes qui n'arrivent pas à se faire comprendre et de rendre leur message plus compréhensible.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir les informations relatives à la communication de la personne accompagnée, en échangeant avec elle, son entourage et les professionnels, en l'observant dans différents contextes de communication et en analysant ses interactions, afin d'identifier ses besoins de communication

Concevoir une solution de communication adaptée aux besoins de la personne, en tenant compte de ses capacités, de ses habitudes de communication et de son cadre de vie, afin de favoriser son autonomie dans les échanges

Organiser le déploiement de la solution de communication adaptée, en précisant ses modalités d'utilisation et les consignes destinées aux personnes concernées, afin d'assurer la cohérence et la continuité des pratiques de communication

Accompagner la personne, son entourage et les professionnels dans l'appropriation de la solution de communication adaptée, en guidant les premiers usages et en apportant les ajustements nécessaires, afin d'ancrer durablement son utilisation

Analyser l'efficacité de la solution de communication adaptée, en croisant les retours de la personne, de son entourage et des professionnels avec les observations réalisées dans les situations du quotidien, afin de maintenir son adéquation aux besoins de la personne

Actualiser sa pratique professionnelle en réalisant une veille sur les différentes solutions de communication adaptées, en partageant les retours d'expérience avec les professionnels concernés et en intégrant les exigences éthiques et réglementaires, afin de maintenir la pertinence de l'accompagnement

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Personnes titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum dans le secteur du soin, de l'éducation, du médico-social ou de l'accompagnement.

Professionnels justifiant de 1 année d'expérience auprès de personnes en situation de handicap ou présentant des besoins complexes en communication

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification « Déployer des dispositifs de Communication Alternative et Améliorée (CAA) » est délivrée lorsque le jury constate que le candidat a démontré l'acquisition de l'ensemble des compétences visées par le référentiel de compétences, au regard des critères définis pour chacune des 6 compétences.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou présentant des besoins complexes en communication, utilisant des solutions de CAA depuis 2 ans ou plus.

Au moins l'un des membres du jury est extérieur à l'organisme.

Les membres du jury n'ont aucun lien personnel ou professionnel avec le candidat.

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2029
Date de dernière délivrance possible	17/01/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	28	—	—	—
2024	2	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7672/>